

IMPUTATION BUDGETAIRE  
BP 1998 - Ch. 23/Art.238

RAPPORT N° 98/7-24  
au Conseil Municipal

OBJET

**ECOLE DE GOLF ET CLUB HOUSE TENNIS DU COLORADO  
APPROBATION DU CRAC 1997**

Par Délibération n° 95/1-23 du Conseil Municipal en date du 25 Février 1995 la commune de St-Denis a mandaté la SODIAC pour la construction d'un bâtiment à usage d'école de golf et de club house pour le tennis au Parc du Colorado sur la base d'un bilan prévisionnel de 1 525 986,13 F TTC.

Un avenant à la Convention de Mandat a été passé le 22 Septembre 1997 faisant suite à la délibération n° 97/4-51 du Conseil Municipal en date du 27 Juin 1998 et portant l'enveloppe prévisionnelle à 1 626 185,32 F TTC.

Les travaux ont été réceptionnés en Décembre 1997.

Le Compte Rendu Annuel au Concédant au 31 Décembre 1997 présenté par la SODIAC fait apparaître un bilan des dépenses engagées de 1 626 000 F, donc conforme au précédent bilan prévisionnel approuvé

Le montant des dépenses réalisées au 31 Décembre 1997 s'élevait à 1 588 000 F.

Je vous demande donc d'approuver le CRAC 1997 présenté par la SODIAC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°98/7-24  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 18 décembre 1998**

**OBJET**

**ECOLE DE GOLF ET CLUB HOUSE TENNIS DU COLORADO  
APPROBATION DU CRAC 1997**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le Rapport n° 98/7-24 du Maire,

Vu le Rapport de Monsieur Erick EGOLFF, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(5 abstentions)**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1997 présenté par la SODIAC.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis,  
le 24 DEC. 1998

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**

